



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dermatologues

Question écrite n° 71902

Texte de la question

M. Philippe Briand attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le manque cruel de dermatologues en France. Seuls 3 400 médecins spécialisés en dermatologie exercent actuellement sur notre territoire (92 % en cabinet privé et 8 % en services hospitaliers), ce qui est notoirement insuffisant si l'on se réfère à la constante augmentation des maladies de la peau, comme les allergies et cancers cutanés. Dans certaines régions où la pénurie de dermatologues est particulièrement importante, des délais de six mois, voire une année, sont imposés aux patients. Dès lors, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'elle entend prendre pour pallier cette pénurie et, notamment, assurer pleinement une politique de prévention, essentielle pour les cancers de la peau.

Texte de la réponse

Répondre aux inégalités de santé et améliorer le parcours de santé du patient dans toutes ses composantes (soins, prévention, dépistage, éducation à la santé), représentent des enjeux majeurs pour le Gouvernement. Plusieurs réponses ont été apportées concernant cette situation. Le numerus clausus en médecine a doublé depuis 1999 : fixé à 3 700 en 1999, il s'est établi à 8 000 en 2014. A terme, cette augmentation du numerus clausus devrait profiter à l'ensemble des spécialités médicales, dont la dermatologie. A ce titre, le nombre de postes proposés en dermatologie-vénéréologie à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) de médecine a augmenté ces dernières années. L'arrêté du 10 juillet 2014 a fixé le nombre de postes offerts en dermatologie-vénéréologie à l'issue des ECN à 97 au titre de l'année universitaire 2014-2015, soit une augmentation de 21 % depuis 2011, tandis que le nombre de postes ouverts, toutes spécialités confondues, a augmenté de 7 % sur la même période.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71902

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 décembre 2014](#), page 10598

Réponse publiée au JO le : [5 mai 2015](#), page 3419